

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2018

LUTTE CONTRE LES GROUPUSCULES PRÔNANT LA VIOLENCE - (N° 988)

Retiré

AMENDEMENT

N° CL3

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE UNIQUE

Compléter cet article par les mots :

« et à l'impunité des groupuscules violents de la mouvance antifasciste ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les violences de l'ultra-gauche dans le cadre de manifestations sont constantes. Il convient de s'interroger sur la relative tolérance dont jouissent les groupuscules à l'origine des affrontements avec les forces de l'ordre, des dégradations ainsi que des agressions de journalistes qui sont devenues communs dans les manifestations d'extrême gauche.

Les affrontements particulièrement durs qui ont opposés les forces de l'ordre aux blacks blocs le mardi 22 mai 2018 à Paris n'ont abouti qu'à seulement 24 interpellations en marge de la manifestation. Cette situation montre la faiblesse des moyens dont les forces de maintien de l'ordre disposent pour assurer la sécurité en marge des manifestations.

Pourtant les groupuscules encourageant ces violences peuvent être clairement identifiés. Les personnes agissant au sein des blacks blocs trouvent ainsi des soutiens dans des collectifs comme le Mouvement inter lutte indépendant ou l'Action antifasciste Paris-Banlieue. Ces groupes se présentant comme anarchistes et antifascistes revendiquent la violence contre les forces de l'ordre et n'hésitent pas à appeler à la violence sur les réseaux sociaux. Les blacks blocs s'identifient à la mouvance autonome qui appelle clairement à la violence contre l'Etat, les institutions et surtout les forces de l'ordre. Des appels à la violence contre « les flics » sont en libre accès sur internet sur des sites tels que Paris Luttés Infos, La Horde ou encore Rebellyon.

Alors qu'aucun mouvement d'extrême-gauche n'a fait l'objet d'une dissolution au cours des dernières années et que la France connaît un regain de violence de la part de ces groupes, il devient donc plus que nécessaire de s'interroger sur l'impunité dont jouissent plusieurs structures de la mouvance autonome.

Tel est l'objectif de la présente proposition de résolution.